



Secrétariat

Distr.
GÉNÉRALE

ST/SG/AC.10/C.3/2003/41
18 septembre 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMITÉ D'EXPERTS DU TRANSPORT DES MARCHANDISES
DANGEREUSES ET DU SYSTÈME GÉNÉRAL HARMONISÉ
DE CLASSIFICATION ET D'ÉTIQUETAGE
DES PRODUITS CHIMIQUES

Sous-Comité d'experts du transport
des marchandises dangereuses

(Vingt-quatrième session, 1^{er}-10 décembre 2003,
point 13 de l'ordre du jour)

QUESTIONS DIVERSES

Demande de statut consultatif émanant de l'Association européenne des recycleurs
de piles et accumulateurs (EBRA)

Note du secrétariat

1. Le secrétariat a reçu une demande émanant de l'Association européenne des recycleurs de piles et accumulateurs (EBRA), qui souhaite obtenir le statut consultatif auprès du Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses.
2. L'EBRA s'intéresse, entre autres, à la question des accumulateurs portables usagés, qu'ils soient classés comme déchets dangereux ou non.
3. Elle a aussi créé un groupe de travail chargé de faire des propositions concernant le cas précis du transport des batteries au lithium usagées.
4. On trouvera de plus amples informations relatives à l'EBRA dans le document informel INF.3 et sur son site Web (www.ebrarecycling.org).
5. Le Sous-Comité est prié de décider s'il permet à l'EBRA de participer à ses travaux en lui accordant le statut consultatif.
